

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/179

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par Mme Annie WIEL, Présidente de l'association Un Œil dans les Rétros, antenne du 2CV Club des Flandres,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : Mme Annie WIEL est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie du vendredi 21 août 2026 à 16h00 au dimanche 23 août 2026 à 18h00 à l'occasion du Camping Rétro à l'abbaye de Watten, rue de la Montagne.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 10/08/2026

Le Maire.



POUR COPIE CONFORME
Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint,


Freddy MARIE.